



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVÉ DE DÉCISION

AUDITION DU 02 NOVEMBRE 2021

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Sébastien MROZEK, Laurent LERAT, Bernard CHANET, André CHENE (Secrétaire), Christian MARCE, Hubert GROUILLER et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°03R : Appel de l'A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL en date du 08 octobre 2021 contre une décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations prise lors de sa réunion en date du 04 octobre 2021 ayant rejeté la demande du club appelant de libérer le joueur Ilan MIEGE venant de l'A.S. DORTAN LAVANCIA.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 04 octobre 2021.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'A.S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 02 NOVEMBRE 2021

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents: Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Sébastien MROZEK, Laurent LERAT, Bernard CHANET, André CHENE (Secrétaire), Christian MARCE, Hubert GROUILLER et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°04R: Appel du C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON en date du 12 octobre 2021 contre une décision de la Commission Régionale des Règlements prise lors de sa réunion en date du 04 octobre 2021 ayant donné la rencontre U16 R1 B face à CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB à rejouer.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 04 octobre 2021 mais ajoute que les frais de déplacement du club visiteur pour le match à rejouer devront être partagés entre le C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON et CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB.**
- **Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVÉ DE DÉCISION

AUDITION DU 02 NOVEMBRE 2021

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Laurent LERAT, Bernard CHANET, André CHENE (Secrétaire), Christian MARCE, Hubert GROUILLER et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°06R : Appel de LEMPDES SP. en date du 27 octobre 2021 contre une décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage – Section Lois du Jeu prise lors de sa réunion en date du 30 septembre 2021 ayant considéré la réserve technique déposée par le club appelant irrecevable en la forme.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage – Section Lois du Jeu lors de sa réunion du 30 septembre 2021.**
- **Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de LEMPDES SP..**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 02 NOVEMBRE 2021

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Sébastien MROZEK, Laurent LERAT, Bernard CHANET, André CHENE (Secrétaire), Christian MARCE, Hubert GROUILLER et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°05R : Appel de MOIRANS FOOTBALL-CLUB en date du 18 octobre 2021 contre une décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations prise lors de sa réunion en date du 11 octobre 2021 ayant rejeté la demande du club appelant de libérer les joueurs AIFA Amine, CLOT GODARD Romain, GRELIER Vadim et PERRIN Baptiste pour cause de mise en péril de l'équipe du F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision prise par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 11 octobre 2021.**
- **Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de MOIRANS FOOTBALL-CLUB.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

